



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris  
**Mairie de Fréville-du-Gâtinais**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

**Excusé ayant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Yohann

**Excusé** : Mme GEINDREAU Sabine

**Absent** : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCAERT Jean-Luc

### D2024\_08 – Attribution des Subventions communales 2024 - complément

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération D2024\_02 du 20 février 2024 qui attribuait les subventions communales 2024.

L'Association Sportive et Culturelle de Ladon, Section badminton, a transmis sa demande de subvention avec 1 licencié. Il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des subventions.

Après avoir examiné les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **attribue** une subvention communale à l'association :
  - ◆ ASCL - Section badminton ..... 20,00 €
- **dit** que les crédits supplémentaires correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du budget primitif ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024

Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCAERT Jean-Luc



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris  
**Mairie de Fréville-du-Gâtinais**

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le **26 AVR. 2024**

ID : 045-214501504-20240409-D2024\_09-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

**Excusé ayant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Johann

**Excusé** : Mme GEINDREAU Sabine

**Absent** : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCCART Jean-Luc

### D2024\_09 – Approbation du Compte de gestion 2023

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier **2023** au 31 décembre **2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de la Commune **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **approuve** que le compte de gestion de la Commune **2023** dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

– **autorise** le Maire à signer le compte de gestion **2023**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024

Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCCART Jean-Luc



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

**Mairie de Fréville-du-Gâtinais**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

**Excusé avant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Johann

**Excusé** : Mme GEINDREAU Sabine

**Absent** : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCCART Jean-Luc

### D2024\_11 – Affectation des résultats 2023

Après avoir approuvé le compte de gestion **2023** de la Commune, dressé par le Receveur Municipal,

Après avoir voté le compte administratif **2023** de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- L'excédent d'investissement de	+	27 234,42 €
- L'excédent de fonctionnement de	+	379 639,50 €

Considérant les restes à réaliser en section d'investissement,

- en dépenses	-	54 500,00 €
- en recettes	+	22 500,00 €

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section d'investissement, les dépenses reportées étant **supérieures** à l'excédent d'investissement :

- excédent d'investissement	+	27 234,42 €
- reste à réaliser en recettes d'investissement	+	22 500,00 €
- reste à réaliser en dépenses d'investissement	-	54 500,00 €
- <b>besoin de financement</b>	-	<b>4 765,58 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- <b>affecte</b> les résultats <b>2024</b> :		
♦ au 001 : l'excédent d'investissement		<b>27 234,42 €</b>
♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement		<b>379 639,50 €</b>
♦ au 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés		<b>15 000,00 €</b>

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024

Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCCART Jean-Luc



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

**Excusé ayant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Johann

**Excusé** : Mme GEINDREAU Sabine

**Absent** : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCART Jean-Luc

### D2024\_14 – Vote du Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D2022\_23 du 11 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion **2023**,

Après avoir voté le compte administratif **2023**,

Après avoir inscrit au budget primitif les résultats (excédents) **2023**, soit :

• au 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"	27 234,42 €
• au 002 "Résultat de fonctionnement reporté"	379 639,50 €
• au 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"	15 000,00 €

Après avoir voté les taux d'imposition des taxes directes locales **2024**,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes **2024**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif **2024** qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

◆ en section fonctionnement	500 000,00 €
◆ en section investissement	255 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024

Le Maire,  
M. POISSON André



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCART Jean-Luc